Direction Générale de l'Energie et du Climat

Séminaire LITEAU GICC Impacts du changement climatique sur le littoral 18 et 19 octobre Fréjus

Plan national d'adaptation au changement climatique

Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement

> Présent pour l'avenir



Daniel Delalande DGEC

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Contexte



Énergie et climat Développement durable Ressources, territoires, habitats et logement

igne community in the second s

Présent pour l'avenir

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Contexte institutionnel

- Article 42 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement prévoit l'élaboration au plus tard en 201 d'un plan national d'adaptation au changement climatique
- Février 2009 : Communication en Conseil des ministres : annonce d'une concertation type Grenelle en vue de l'élaboration du plan national d'adaptation
- Décembre 2009 : Lancement de cette concertation avec constitution de trois groupes :
- Groupe transversal (M. Havard) : eau biodiversité santé risques naturels
- Groupe sectoriel (J. Jouzel) : Agriculture forêts pêche énergie infrastructures de transport tourisme urbanisme et cadre bâti
- Groupe moyens (M. Saddier) : Financement gouvernance information/éducation recherche



Juin 2010 : Remise des recommandations au Ministre

Contexte institutionnel

- Lancement de trois missions portant respectivement sur la fixation par l'Etat de valeurs de référence et de scénarios climatiques (J. Jouzel), sur la notion de « risque acceptable » (Comité de la prévention et de la précaution), sur le coût économique pour les secteurs économiques de la perte de biodiversité due au changement climatique (Centre d'analyse stratégique)
- Juillet 2010 : fin de la consultation dans les DOM avec remise de nouvelles recommandations

La suite

Septembre – octobre :

consultation du public (13 septembre- 15 octobre) consultation en région (7 villes en interrégionales) consultation des Parlementaires

Novembre:

table-ronde finale début de l'élaboration du plan national d'adaptation





Contexte climatique

Pour établir les recommandations, il a été proposé de travailler sur la base de deux scénarios : un scénario à « faibles » émissions de GES (scénario B2 du GIEC) et un scénario à « fortes » émissions (scénario A2 du GIEC).

Suivant le scénario à « faibles » émissions, la température moyenne en France métropolitaine augmenterait de 2 à 2,5°C entre la fin du 20ème et la fin du 21ème siècle. Les précipitations moyennes varieraient faiblement en hiver et diminueraient sensiblement en été.

Suivant le scénario à « fortes » émissions, les changements climatiques seraient beaucoup plus marqués avec un réchauffement moyen important (3 à 3,5°C), une forte diminution des pluies estivales (de 20 à 35%), et des évolutions accentuées de certains extrêmes climatiques. Pour ce scénario, un été sur deux de la fin du siècle serait au moins aussi chaud que l'été 2003.

Compte tenu de la précision des moyens cartographiques actuels et de l'incertitude sur les projections, on retient 3 hypothèses d'élévation du niveau de la mer à l'horizon 2100 :

optimiste: 0,40 m, pessimiste: 0,60 m, hypothèse extrême: 1 m On utilisera la même hypothèse quelle que soit la zone étudiée

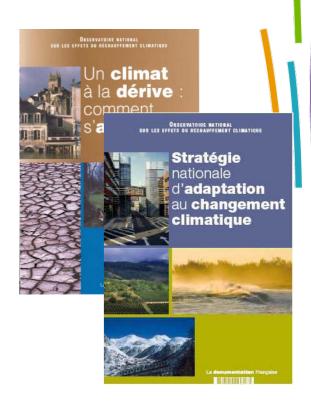
Impacts et adaptation

La stratégie nationale d'adaptation

- Validée au cours d'un conseil interministériel sur le développement durable le 13 novembre 2006
- Disponible sur le site http://www.onerc.gouv.fr

4 grandes finalités ont été identifiées

- protéger les personnes et les biens en agissant pour la sécurité et la santé publique ;
- tenir compte des aspects sociaux et éviter les inégalités devant les risques;
- > limiter les coûts et tirer parti des avantages ;
- » préserver le patrimoine naturel.







Impacts et adaptation

Résultats d'un groupe de travail interministériel « Impacts du changement climatique, adaptation et coûts associés en France » qui s'est réuni entre 2007 et 2009 (deux rapports – horizon de temps 2050 / 2100).

Les travaux d'évaluation montrent des coûts mais aussi des opportunités

- des pertes pour le secteur agricole, à cause des épisodes de canicule et de sécheresse, qui annuleront l'effet positif de l'augmentation de productivité des plantes avec l'augmentation du CO₂ atmosphérique;
- un manque de ressource en eau dans les zones déjà en situation difficile ;
- en Languedoc Roussillon, 140 000 logements et 10 000 entreprises seraient touchés par une élévation d'un mètre du niveau de la mer;
- un patrimoine de routes nationales évalué à 2 milliards d'euros qui serait touché par une élévation d'un mètre du niveau de la mer ;
- une extension des zones touchées par le retrait-gonflement des argiles à cause des sécheresses amenant des dommages sur les habitations multipliant par 3 à 6 les coûts actuels de tels dégâts;
- des gains en matière de consommation d'énergie bien que le développement de la climatisation soit un facteur limitant de ces gains.





Les recommandations communes à tous les groupes



Ressources, territoires, habitats et logement Énergie et climat Développement durable ention des risques Infrastructures, transports et mer

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Présent pour l'avenir

Quatre actions prioritaires en amont de la décision publique :

- 1°) d'abord, améliorer nos connaissances, ce qui passe par un effort dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée, notamment dans la connaissance des aléas, la réduction de la vulnérabilité et de la résilience;
- 2°) ensuite, renforcer la collecte de données et leur mise à disposition auprès de l'ensemble des acteurs ;
- 3°) troisièmement, mettre en place des dispositifs d'évaluation afin de **tirer tous** les enseignements des épisodes passées et qui pourraient préfigurer les évolutions climatiques (canicule, inondations, incendies);
- 4°) enfin, associer et faire participer les citoyens à l'élaboration de la décision et de sa mise en œuvre.

Pour mettre en œuvre la politique d'adaptation, nécessité :

- 1°) que **l'Etat établisse des valeurs de référence et des scénarios** climatiques à prendre en compte qui permettent aux acteurs de prendre des décisions ;
- 2°) que soit organisée rapidement une réflexion collective afin de définir la notion de risque acceptable ;
- 3°) que soit mieux articulé ce qui doit être du ressort de la solidarité nationale de la responsabilisation des individus et professionnels ;
- 4°) que soit menée de manière expérimentale une politique intégrée d'adaptation dans des zones tests par région.

3°/ la politique d'adaptation passera davantage par l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans nos politiques publiques plutôt que par la création d'une politique publique spécifique. Cette politique devra être également à la fois nationale et territoriale (SRCAE, PCET, etc.).

Il est recommandé d'adopter un ensemble de mesures permettant de minimiser les financements additionnels nécessaires pour l'adaptation au changement climatique.

Une politique d'adaptation implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

4°/ Veiller aux interactions entre les différentes thématiques

- a) l'adaptation en zone littorale qui est à la croisée des risques côtiers, de l'urbanisme, du tourisme et de l'acceptation sociale
- b) la **ressource en eau** au cœur de nombreux enjeux : agriculture, énergie, transport, tourisme biodiversité, etc
- c) préserver la biodiversité et son capital génétique pour l'adaptation
- d) la **chaleur en ville et dans l'espace public** : une préoccupation pour la santé, l'habitat, la ressource en eau, la biodiversité et l'énergie
- e) l'absolue nécessité d'articuler politiques d'adaptation et d'atténuation





Les étapes de mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation (source : Hallegatte et alii, 2010)

- **Etape 1** : Construction de scénarios climatiques et économiques et identification des impacts du changement climatique et des mesures d'adaptation possibles.
- Etape 2 : Identification des mesures d'adaptation à considérer et de l'urgence à le faire.
- <u>Etape 3</u>: Pour chacun des ces impacts à traiter, les différentes mesures d'adaptation possibles doivent être identifiées, puis évaluées par une analyse multicritères relativement simple de leurs coûts et bénéfices.
- **Etape 4**: L'étape précédente doit permettre d'identifier un ensemble relativement réduit de mesures prometteuses. Sur ces mesures, des études plus poussées et coûteuses en temps de travail et en collecte de données peuvent être conduites.
- **Etape 5** : A partir des résultats des diverses analyses et des moyens disponibles, une sélection des mesures peut être effectuée.
- **Etape 6** : Pour chacune des mesures sélectionnées, un plan d'adaptation doit prévoir des indicateurs d'efficacité de la mesure, ainsi qu'un horizon temporel pour lequel des effets doivent être visibles sur les indicateurs.
- Etape 7: Il faut conduire une évaluation de l'efficacité de la stratégie d'adaptation, et ajuster la stratégie en fonction (1) des résultats des mesures précédentes, grâce aux indicateurs définis au moment où les mesures ont été mises en place; (2) des nouvelles informations scientifiques sur l'évolution du climat; (3) des évolutions socio-économiques et technologiques qui ont pu avoir lieu.





Le rapport du groupe de travail national et le détail des 202 recommandations sont en ligne depuis juin 2010

www.developpement-durable.gouv.fr/adaptation



